



**EQUESTRIAN  
CANADA  
ÉQUESTRE**

**CLASSIFICATEUR(-TRICE)S PARAÉQUESTRES**

*Critères pour les niveaux 1, 2 et 3*



# TABLE DES MATIÈRES

Cheminement de carrière .....	3
Généralités .....	3
Conditions préalables du niveau 1 .....	3
Conditions préalables du niveau 2 .....	5
Conditions préalables du niveau 3 .....	6



# CHEMINEMENT DE CARRIÈRE

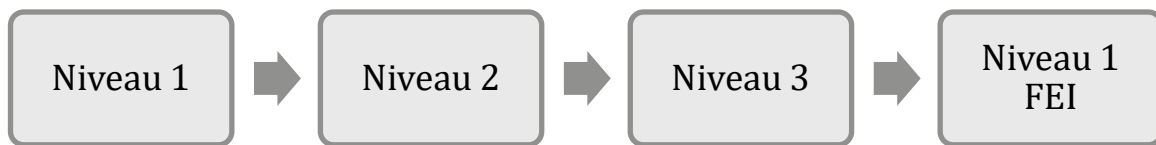
*Note : En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.*

## Généralités

Un(e) classificateur(-trice) paraéquestre est une personne autorisée par CE à évaluer des athlètes souhaitant participer à des concours de dressage Argent et Or sanctionnés par CE ou à des concours d'attelage sanctionnés par CE. Les classificateur(-trice)s évaluent les athlètes admissibles selon les méthodes et les normes établies dans le manuel de classification de la Fédération Équestre Internationale (FEI) pour le paradressage et le para-attelage.

Ce document décrit le processus à suivre pour obtenir la certification de classificateur(-trice) paraéquestre de CE et s'applique pour le paradressage et le para-attelage. Nous y fournissons également l'information nécessaire pour maintenir cette certification, ainsi que pour s'améliorer et passer à un niveau supérieur.

Les classificateur(-trice)s paraéquestres de CE commencent en tant que classificateur(-trice)s de niveau 1. Elles et ils peuvent ensuite répondre aux conditions préalables requises et tenter de passer à un niveau supérieur.



## Conditions préalables du niveau 1

*Un(e) classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 1 ne fait pas partie du comité de classification et n'a pas le pouvoir d'assigner un grade paraéquestre national. Un(e) classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 1 peut participer à tous ou à certains éléments d'une évaluation sous la supervision du comité de classification afin d'améliorer ses compétences.*

Critères	Description
<b>Admissibilité</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir une licence sportive Or en règle de CE.</li><li>2. Soumettre une demande et un curriculum vitae qui décrit votre formation dans le domaine de la physiothérapie ou de la médecine, ainsi que toute autre expérience équestre à CE.</li><li>3. Être âgé(e) d'au moins 18 ans.</li><li>4. Parler couramment anglais ou français.</li><li>5. Être un(e) physiothérapeute ou médecin certifié(e) ayant l'autorisation de pratiquer dans sa province de résidence.</li><li>6. Détenir une assurance responsabilité civile professionnelle.</li></ol>



Critères	Description
<b>Éducation</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. <u>Formation</u></b><ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à une formation de classification paraéquestre de CE dans les deux (2) années suivant votre demande pour le niveau 1.</li></ul></li><li><b>2. <u>Évaluation</u></b><ul style="list-style-type: none"><li>• Compléter six (6) évaluations d'essai en classification d'athlète et les soumettre à CE pour examen dans les six (6) mois suivant votre participation à une formation de classification paraéquestre de CE.</li></ul></li></ol>
<b>Mentorat/soutien</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Compléter un minimum de 4 évaluations d'athlète auprès d'un(e) classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 2 ou supérieur de CE dans les 2 années suivant l'obtention du niveau 1. Un rapport doit être soumis à CE pour chaque évaluation. Un(e) classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 1 de CE peut être nommé(e) pour participer à tous ou certains des éléments de l'évaluation d'un(e) athlète sous la supervision du comité de classification afin d'améliorer ses compétences.</li><li>2. Bénéficier du mentorat d'un(e) classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 2 ou supérieur de CE pour toute la durée de son statut de classificateur(-trice) de niveau 1. Cela inclut un mentorat durant les évaluations et l'attribution de profils et de grades.</li></ol>
<b>Statut</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Après avoir répondu à tous les critères, vous pourrez figurer dans le répertoire des officielles et officiels de CE en tant que classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 1.</li><li>2. Les classificateur(-trice)s paraéquestres de niveau 1 peuvent demeurer en règle dans ce répertoire pendant un maximum de 2 ans. Si un(e) candidat(e) n'a pas demandé le niveau 2 après 2 ans en tant que classificateur(-trice) de niveau 1, le niveau 1 lui sera retiré.</li><li>3. Un(e) classificateur(-trice) de niveau 1 ne fait pas partie du comité de classification et n'a donc pas l'autorisation d'assigner un grade paraéquestre national à un(e) athlète. Elle ou il peut être nommé(e) pour participer à tous ou certains des éléments de l'évaluation d'un(e) athlète sous la supervision du comité de classification afin d'améliorer ses compétences.</li></ol>
<b>Maintien</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir une licence sportive Or en règle de CE.</li><li>2. Être un(e) physiothérapeute ou médecin certifié(e) ayant l'autorisation de pratiquer dans sa province de résidence et détenir une assurance responsabilité civile professionnelle.</li><li>3. Participer à au moins un(e) (1) rencontre de classificateur(-trice)s de CE par année.</li><li>4. Participer à une (1) formation de maintien de statut de classificateur(-trice) paraéquestre de CE aux deux (2) ans.</li><li>5. Réussir un examen annuel de maintien de statut de classificateur(-trice) paraéquestre avec une note minimale de 80 % avant le 1er mars de chaque année.</li><li>6. Demeurer à jour avec les règles, les procédures et les modifications de CE et de la FEI.</li></ol>



## Conditions préalables du niveau 2

Critères	Description
<b>Admissibilité</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir une licence sportive Or en règle de CE.</li><li>2. Déposer une demande auprès de CE.</li><li>3. Être âgé(e) d'au moins 18 ans.</li><li>4. Parler couramment anglais ou français.</li><li>5. Être un(e) physiothérapeute ou médecin certifié(e) ayant l'autorisation de pratiquer dans sa province de résidence.</li><li>6. Détenir une assurance responsabilité civile professionnelle.</li><li>7. Soumettre un registre de classification des trois (3) dernières années à CE.</li></ol>
<b>Éducation</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Formation</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à une formation de classification paraéquestre de CE dans les deux (2) années suivant votre demande pour le niveau 2.</li></ul></li><li><b>2. Évaluation</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir complété un minimum de 4 évaluations d'athlètes auprès d'un(e) classificateur(-trice) de niveau 2 ou supérieur et obtenu une recommandation positive au cours des 2 dernières années. Un rapport doit être soumis à CE pour chaque évaluation.</li></ul></li><li><b>3. Examen</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Réussir l'examen de classification paraéquestre de niveau 2 de CE avec une note minimale de 80 %.</li></ul></li></ol>
<b>Statut</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Après avoir répondu à tous les critères, vous pourrez figurer dans le répertoire des officielles et officiels de CE en tant que classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 2.</li></ol>
<b>Maintien</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir une licence sportive Or en règle de CE.</li><li>2. Être un(e) physiothérapeute ou médecin certifié(e) ayant l'autorisation de pratiquer dans sa province de résidence et détenir une assurance responsabilité civile professionnelle.</li><li>3. Participer à au moins un(e) (1) rencontre de classificateur(-trice)s de CE par année.</li><li>4. Participer à une (1) formation de maintien de statut de classificateur(-trice) paraéquestre de CE aux deux (2) ans.</li><li>5. Réussir un examen annuel de maintien de statut de classificateur(-trice) paraéquestre avec une note minimale de 80 % avant le 1er mars de chaque année.</li><li>6. Avoir complété un minimum de 4 évaluations d'athlètes en tant que classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 2 à au moins 1 séance de classification au cours des 3 dernières années.</li><li>7. Demeurer à jour avec les règles, les procédures et les modifications de CE et de la FEI.</li></ol>



## Conditions préalables du niveau 3

Critères	Description
<b>Admissibilité</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir une licence sportive Or en règle de CE.</li><li>2. Déposer une demande auprès de CE.</li><li>3. Être âgé(e) d'au moins 18 ans.</li><li>4. Parler couramment anglais ou français.</li><li>5. Être un(e) physiothérapeute ou médecin certifié(e) ayant l'autorisation de pratiquer dans sa province de résidence.</li><li>6. Détenir une assurance responsabilité civile professionnelle.</li><li>7. Soumettre un registre de classification des trois (3) dernières années à CE.</li></ol>
<b>Éducation</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Formation</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à une formation de classification paraéquestre de CE dans les 2 années suivant votre demande pour le niveau 3.</li></ul></li><li><b>2. Évaluation</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir complété un minimum de 10 évaluations d'athlètes en tant que classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 2 de CE à au moins 3 séances de classification au cours des 3 dernières années. Un rapport doit être soumis à CE pour chaque évaluation.</li><li>• Démontrer ses compétences en classification, y compris en évaluation physique, en participation à une séance de classification en tant que classificateur(-trice) et en soumettant quatre (4) cartes au (à la) classificateur(-trice) paraéquestre en chef des deux (2) dernières années (comme stipulé par la FEI).</li></ul></li><li><b>3. Observation</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Observer un minimum d'une (1) classification lors d'une séance de classification et obtenir une recommandation positive dans les trois mois suivants sa participation à une formation de classification paraéquestre de CE. Observer un(e) autre classificateur(-trice) pour un ensemble d'activités précis associé au rôle de classificateur(-trice) paraéquestre en chef. Un rapport doit être soumis à CE pour chaque observation.</li></ul></li><li><b>4. Examen</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Réussir l'examen de classification paraéquestre de niveau 3 de CE avec une note minimale de 80 %.</li></ul></li></ol>
<b>Statut</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Après avoir répondu à tous les critères, vous pourrez figurer dans le répertoire des officielles et officiels de CE en tant que classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 3.</li><li>2. Vous pourriez avoir l'autorisation d'agir comme classificateur(-trice) en chef lors de séances de classification.</li><li>3. Autorisation de donner une formation de classification paraéquestre de CE.</li><li>4. Autorisation de demander le statut de classificateur(-trice) paraéquestre de niveau 1 de la FEI.</li></ol>



Critères	Description
<b>Maintien</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Avoir une licence sportive Or en règle de CE.</li><li>2. Être un(e) physiothérapeute ou médecin certifié(e) ayant l'autorisation de pratiquer dans sa province de résidence et détenir une assurance responsabilité civile professionnelle.</li><li>3. Participer à au moins un(e) (1) rencontre de classificateur(-trice)s de CE par année.</li><li>4. Participer à une (1) formation de maintien de statut de classificateur(-trice) paraéquestre de CE aux deux (2) ans.</li><li>5. Réussir un examen annuel de maintien de statut de classificateur(-trice) paraéquestre avec une note minimale de 80 % avant le 1er mars de chaque année.</li><li>6. Agir comme classificateur(-trice) en chef à au moins une (1) séance de classification tous les trois (3) ans.</li><li>5. Demeurer à jour avec les règles, les procédures et les modifications de CE et de la FEI.</li></ol>



Canada 